

Montigny infos

N°11 – Juillet 2004

Bulletin d'informations municipales de MONTIGNY- LE- CHARTIF

Comme chaque année , nous éditons le deuxième bulletin municipal début juillet qui rythme avec la présentation des festivités du 13 et 14 juillet .Partisan d'une meilleure communication , je tiens à récapituler l'avancement des travaux en cours et le choix du périmètre d'une communauté de communes autour de Brou.

Comme vous avez pu le constater , l'abri-multiservices situé rue d'Illiers près de la salle polyvalente est terminé ; c'est l'opportunité de valoriser un local inutilisé et de répondre à un besoin .De plus, cet aménagement d'un montant de 11 532 € bénéficiant de 80 % de subvention , s'intègre parfaitement à l'architecture traditionnelle de notre village et permet ainsi aux habitants d'attendre à l'abri un car ou un commerçant .



Les travaux de restauration intérieure de l'Eglise se terminent avec la mise en place des ouvrages de menuiserie restaurés par un artisan effectuant un travail particulièrement soigné. Un nouveau vitrail représentant une colombe de la paix a été mis en place au-dessus du chœur. Actuellement ces travaux nous obligent à maintenir l'Eglise fermée jusqu'en août .Lors de la réception officielle en septembre, vous pourrez apprécier la remise en état de l'intérieur de l'Eglise.

D'autres travaux importants rues des Connières et de la Croisette sont en cours de réalisation .Il est nécessaire de renforcer le réseau d'eau potable pour alimenter le futur lotissement et de mettre aux normes des poteaux incendie .Au demeurant, il semblait opportun de profiter de ces travaux de terrassement pour enfouir les réseaux d'électricité , de télécommunications et de réaliser un éclairage public afin d'améliorer notre cadre de vie.

Bien entendu , ces travaux entraînent des désagréments pour les riverains, obligeant ceux-ci à modifier leurs branchements aux réseaux d'eau , d'électricité et de téléphone mais ils seront les premiers bénéficiaires d'un débit d'eau supérieur et de l'amélioration esthétique de leur rue . Une seconde tranche commencera en septembre, rue de la Girarderie mais ne concernera que le réseau d'eau potable.

Nous notons une baisse des subventions de l'état au profit des communes et une redistribution des dotations financières en faveur des communautés de communes .C'est pourquoi nous sommes dans l'obligation de nous regrouper et de réfléchir avec les autres communes plutôt que de subir leur choix.

Actuellement , nous menons une réflexion pour créer une CDC sur le secteur de Brou qui engloberait 16 communes à cet égard , une étude d'un cabinet de consultants devrait nous aider à retenir des compétences qui ne seront plus du ressort des communes et ainsi choisir une fiscalité adaptée .

Deux choix s'offrent à nous ;

soit la **taxe additionnelle** qui se traduira par une colonne supplémentaire . Elle servira à financer les compétences choisies ;si elles sont déjà exercées par la commune , nous pourrions baisser les taux de la commune .A ces compétences nouvelles , il y aura des impôts nouveaux .

soit la **taxe professionnelle unique (TPU)** ; dans ce cas la taxe professionnelle sera perçue par la CDC et la commune recevra une compensation (montant de la TP – coût des compétences transférées), de plus le taux sera harmonisé sur tout le territoire de la CDC sur une période de 10 à 12 ans (9,20 % si aucune augmentation n'est votée par la CDC). Cette fiscalité sera plus adaptée à notre situation.

Depuis quelques années, Alain LAMELET a redonné vie à l'Union sportive de Montigny-le-Chartif ,et plus particulièrement au tennis de table .Avec Pascal JOBERT , ils enseignent l'art de ce sport aux jeunes .Les premiers fruits de ces efforts arrivent, deux de ces jeunes Benjamin HERMAN et Rodolphe ANDROUARD (ci-joints) ont participé au championnat de France à Nantes .Je les félicite et les encourage à poursuivre . Merci à eux d'avoir porté le nom de Montigny-le-Chartif au niveau national.

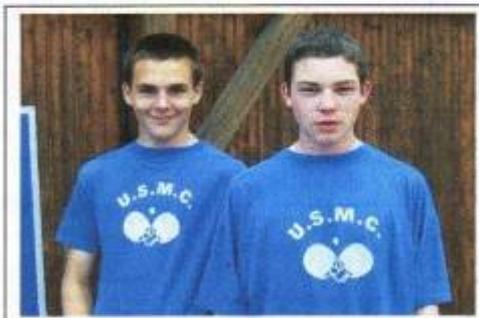
Souhaitant vous voir nombreux aux festivités

les 13 et 14 juillet .

Bonnes Vacances.

Votre Maire

Joël FAUQUET



Les principales résolutions du Conseil Municipal du 1er semestre 2004

Session du 6 février

- Vote des subventions

Amicale des Sapeurs pompiers : 72 €
 Anciens Combattants : 72 €
 ADMR de Thiron-Gardais : 72 €
 Club Amitié "Raymond Gendre" : 72 €
 Union sportive (USMC) : 72 €
 Jumelage d'Illiers-Combray : 255 €
 Coopérative scolaire : 720 €

- Projet d'investissement en 2004

Les travaux de restauration intérieure de l'église et ceux de l'abri voyageurs seront repris dans le reliquat à réaliser. Les travaux d'enfouissement des réseaux et ceux d'aménagement d'une nouvelle mairie seront inscrits au budget 2004.

Il est proposé la réalisation de travaux d'hydraulique rue de la Girarderie, rue d'Illiers et au Saussay par l'intermédiaire du SIVOM⁽¹⁾ ; un chiffrage sera effectué pour les demandes de subventions et ces travaux seront réalisés selon le taux de l'aide accordée.

- Questions diverses

Le Maire est autorisé à signer deux avenants pour les travaux intérieurs de l'église : reprise de la majeure partie des enduits et supplément de travaux de menuiserie pour des montants respectifs de 8236,55 € et 3305,74 € TTC.

Lors de l'enfouissement des réseaux, rues de la Croisette et des Connières, l'éclairage public sera renouvelé avec un modèle de candélabre (Cheverny) proche de celui installé récemment rue de Nogent.

Sur la réserve foncière de la commune, il est possible de vendre deux terrains à bâtir d'une superficie comprise entre 1000 et 1500 m² ; le prix est fixé à 10 €/m²

Session du 27 février

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2003

- Régie transport scolaire

Section investissement : dépenses : 0 €, recettes : 5977,48 € ; excédent : 5977,48 €

Section exploitation :

dépenses : 11330,24 € ; recettes : 13472,03 € ; excédent : 2241,79 €

- Régie de distribution de l'eau

Section investissement :

dépenses : 38963,60 € ; recettes : 54748,70 € ; excédent : 15785,10 €

Section exploitation :

dépenses : 48577,85 € ; recettes : 64950,18 € ; excédent : 16372,33 €

- Logement social

Section investissement :

dépenses : 9317,98 € ; recettes : 25227,84 € ; excédent : 15909,86 €

Section de fonctionnement :

dépenses : 1722,80 € ; recettes : 4150,02 € ; excédent : 2427,22 €

- Commune

Section investissement :

dépenses : 193103,01 € ; recettes : 153725,39 € ; déficit : 39377,62 €

Section de fonctionnement :

dépenses : 236841,12 € ; recettes : 323047,19 € ; excédent : 86206,07 €

ETUDE THERMIQUE DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Un bureau d'étude thermique propose un diagnostic énergétique de la mairie et de la classe afin de décider du mode de chauffage nécessaire dans ce bâtiment pour un montant de 1692,18 € HT ; cette étude, subventionnée à 70%, est acceptée.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente la possibilité de scanner le plan et les matrices du cadastre et d'utiliser un système informatique pour les gérer ; deux entreprises proposent des logiciels : SEGILOG et A.GE.DI. L'achat des plans scannés auprès du Centre des Impôts est proposé à 1200 € pour une population inférieure à 50000 habitants ; en conséquence cet achat est différé et envisagé seulement dans le cadre du regroupement de communes.

Session du 26 mars

- Vote des budgets primitifs de la commune

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES DE 2004

- Régie de transport scolaire : 6139 € en investissement et 12681 € en fonctionnement qui s'équilibre par une subvention de 2440 € de la commune.

- Distribution de l'eau : 78652 € en exploitation et 139878 € en fonctionnement.

- Logement social : 6027 € en fonctionnement, 4362 € en recettes d'investissement et 15909 € en dépenses d'investissement.

- Le budget primitif 2004 de la commune est voté pour s'équilibrer à 310400 € en fonctionnement et à 413863 € en investissement.

- Le taux des taxes, pour équilibrer le budget, est augmenté de 1% ; voté par 11 voix pour et 0 contre, il est défini ainsi :

- Habitation : 8,04%, soit un produit de 34379 €

- Foncière (non bâti) : 27%, soit un produit de 29592 €

- Foncière (bâti) : 12,36%, soit un produit de 32099 €

- Professionnelle : 12,40%, soit un produit de 19964 € et donc un total global de 116034 €

- Présentation des devis sur les voies communales

Sur l'estimation prévisionnelle réalisée par la DDE⁽²⁾, il est retenu les travaux de renforcement sur les voies suivantes : La Pigeonnière, Villeneuve, Le Gué-Chenevotte, Ecorcheboeuf, des travaux d'enduit au Boulay et l'arasement de la voie à Ecorcheboeuf ainsi qu'à La Haie-aux-Mesles.

Ces travaux seront effectués par l'intermédiaire du SIVOM⁽¹⁾ de Thiron-Gardais qui sollicitera les subventions FDIR⁽³⁾ auprès du Conseil Général.

- Questions diverses

Il est décidé de débaptiser la partie de rue de la Girarderie perpendiculaire à elle-même et débouchant sur la rue d'Illiers afin d'effectuer un numérotage logique ; elle se dénommera rue du Verger. Ainsi la rue de la Girarderie sera localisée simplement entre la rue des Connières et Le Bois.

Le Maire fait part de l'avancement des travaux de l'église qui demeure fermée jusqu'au 1^{er} juillet. Quant à l'abri voyageurs, seuls les bancs restent à installer.

Session du 22 avril

- Convention de mandat avec le syndicat électrique pour le génie civil en eau potable et l'éclairage public lors des travaux d'enfouissement des réseaux

Pour le projet d'enfouissement des réseaux des rues des Connières et de la Girarderie, afin de coordonner les travaux, il s'avère nécessaire de conclure une convention avec le Syndicat Départemental d'Electricité d'E & L et de redéfinir les financements suivant le tableau prévisionnel ci-dessous :

Réseaux	Coût des travaux en €	Subventions en €	Charge communale en €
Electrique	106000	77000 (73%)	29000 (27%)
Télécom	41000	14600 (36%)	26500 (64%)
Eclairage public	35000	24500 (70%)	10500 (30%)
Renforcement eau potable	83000	24900 (30%)	58100 (70%)
TOTAL	265000		124100

La participation communale sera imputée en section fonctionnement du budget pour les réseaux dont la commune n'est pas maître d'ouvrage et en section investissement pour les réseaux dont la commune est maître d'ouvrage.

Il est fait part d'un complément de travaux pour le renforcement du réseau de distribution de l'eau des rues des Connières et de la Girarderie d'un montant de 13848,59 € HT sur le montant initial du devis de 68846,10 € HT approuvé le 28 novembre 2003 pour une réalisation en 2004. Ce complément est accepté, une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général et le plan de financement établi comme suit :

Conseil Général : 4154,58 €

Autofinancement : 9694,01 €

TOTAL : 13848,59 €

Concernant ces mêmes rues, le Maire est autorisé à signer le devis de l'EATP⁽⁴⁾ pour la mise en souterrain du réseau d'éclairage public avec lanternes ainsi que le devis de CEGELEC pour le terrassement et le câblage correspondant.

- Travaux à la mairie

Ne bénéficiant pas en totalité d'une aide au titre de la DGE, les travaux sont divisés en plusieurs tranches permettant ultérieurement une nouvelle demande de subventions dont les devis seront examinés par la commission des travaux. Le gros oeuvre (maçonnerie) débute en mai.

- Election des délégués pour la CDC de Brou

Deux représentants, Messieurs FAUQUET Joël et DEROIN Denis, sont nommés pour représenter la commune de Montigny-le-Charlif au sein de la Communauté de Communes de Brou. Le Conseil Municipal accepte le choix de la mise en oeuvre du bureau d'études de cette CDC à raison de 1 € environ par habitant.

- Questions diverses

Le Syndicat Mixte A.G.E.D.I. préconise de se regrouper avec plusieurs communes pour l'achat du plan cadastral scanné auprès du Ministère des Finances. Pour une participation inférieure à 50 €/an, l'acquisition de ce nouvel outil informatique est approuvée, ainsi que le logiciel de lecture des matrices, d'un montant de 229 € pour la consultation du cadastre.

Session du 4 juin

- Organisation des 13 et 14 juillet

Mardi 13 juillet à 20 h : buffet campagnard à la salle polyvalente (16 € pour les adultes et 5 € pour les enfants de moins de 12 ans).

Mardi 13 juillet à 23 h : bal ouvert à tous (gratuit)

Mercredi 14 juillet à 16 h :

Rassemblement à la salle polyvalente

- Remise de trois médailles de la Famille Française - Revue des pompiers - Jeux d'été dans la cour.

Mercredi 14 juillet à 18 h :

Fin des jeux

Mercredi 14 juillet à 22 h :

Rassemblement à la Mairie - Retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice à 23 h (proposition Vouzelaud dénommée « Terre de feu » d'un montant de 1470 € TTC)

- Instauration du principe de la participation pour voirie et réseaux

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

Vu la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 ;

- Dans le cadre de la réalisation de nouvelles habitations, considérant que les articles sus-mentionnés autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût de nouvelles voies publiques, l'aménagement des voies existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui y sont associés, le Conseil Municipal décide d'instaurer une participation pour voirie et réseaux (PVR).

- Projet de CDC sur le secteur de Brou

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Cabinet Philippe Laurent Consultant exposée le 14 mai dernier devant les représentants des 16 communes associées. La contribution aux frais de

mission au prorata du nombre d'habitants est acceptée soit environ 1,3 €/habitant, une convention étant établie avec la commune de Brou qui règle le versement de la participation.

- Présentation de divers devis

Dans le cadre de la première tranche des travaux de la mairie d'un montant de 26000 € HT, il est décidé de réaliser la création des toilettes, le bureau du Maire, une partie du secrétariat, le démontage des cheminées et l'installation des fenêtres ; la proposition de l'entreprise Loiseau est retenue pour effectuer les travaux de maçonnerie et menuiserie pour un montant de 20831,60 € HT ainsi que la proposition de l'entreprise SETIB⁽⁴⁾ pour les travaux de plomberie et d'électricité pour un montant de 5171,05 € HT.

Le devis estimatif des travaux d'hydraulique pluviale du SIVOM⁽¹⁾ concernant Le Saussay, les rues d'Illiers et de la Girarderie s'élève à 53490,10 € HT. Le Conseil Municipal refuse ce coût trop élevé et proposera ultérieurement une autre solution.

- Questions diverses

Monsieur le Maire présente l'offre du bureau d'études de la SEAF Ingénieurs Conseils sur l'assainissement collectif ; un dossier présentant le déroulement de l'étude qui débutera cet été est distribué aux élus.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'agrandir le cimetière ; il est proposé au propriétaire de la parcelle de terre jouxtant à l'ouest l'actuel cimetière, d'échanger ladite parcelle d'une superficie de 2300 m² avec une portion de chemin qui ne dessert aucune propriété. La Commune prendra à sa charge les frais de bornage, de notaire et d'enquête publique.

Sur la voie communale n° 22 dite Ecorcheboeuf, il est proposé de limiter la vitesse à 30 Km/h dans les virages et d'interdire la circulation aux véhicules de plus de 12 t. Sur la voie communale n°26 dite de la Bruyère, il est projeté d'interdire la circulation aux véhicules de plus de 12 t en raison des faiblesses que présente le pont.

REGLEMENTATION

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Pour les jeunes gens des deux sexes, il est obligatoire, conformément à la loi du 28 juillet 1997, de se faire recenser à la mairie du lieu d'habitation, dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire; une attestation est délivrée; elle est demandée dans la vie civile par les instances administratives : emplois, permis de conduire, examens, etc...

BRULAGES

Il est rappelé, suivant l'arrêté municipal du 3 juillet 2002, que le brûlage des herbes et branchages est interdit en juillet, août et septembre; en dehors de cette période, il est autorisé tous les jours sauf samedis, dimanches et fêtes de 8 à 12 h et de 14 à 17 h. Toute infraction est punissable conformément à la loi.

POLLUTION SONORE

La pollution sonore est aujourd'hui une calamité et, après les zones urbaines, elle envahit peu à peu notre monde rural. Essayons de la maîtriser et agissons en conséquence.

Soyons donc circonspect en la matière; évitons de nuire à autrui par les bruits inutiles, modérons l'intensité de nos appareils sonores, ne gênons pas le repos et la quiétude de notre voisinage.

Respectons les autres pour qu'ils nous respectent nous-mêmes. C'est un devoir fondamental pour vivre en harmonie dans notre commune.

D'autre part les nuisances sonores sont réglementées par arrêté préfectoral et seulement tolérées du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 à 12 h et de 15 à 19 h et le dimanche de 10 à 12 h.

STATIONNEMENT DES VEHICULES

Il est rappelé, dans le respect du code de la route, que le stationnement de tous véhicules est interdit sur les trottoirs de la commune qu'ils soient goudronnés ou herbeux sauf aux emplacements spécialement matérialisés.

DECHETS MENAGERS

Les déchets verts ainsi que les cartonnages doivent être déposés à la déchetterie de Thiron-Gardais et non dans les conteneurs ou à leurs abords.

MONTIGNY PRATIQUE

MAIRIE

Permanence habituelle : lundi de 10 à 11 h 30,
vendredi de 14 à 16 h, samedi de 10 à 11 h;
J & Fax 02 37 24 11 40;
e-mail : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

Le secrétariat de mairie sera fermé du **23 juillet au 15 août** ; en cas de nécessité s'adresser au maire
J 02 37 24 22 90 ou à ses adjoints J 02 37 24 05 47 et
02 37 24 23 61.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

- **Pour le primaire** : Prendre contact avec la mairie pour dresser l'état des effectifs et les dispositions éventuelles de transport, puis avec l'école pour l'inscription de l'élève.

La rentrée correspondante dont le calendrier est établi sur une semaine de 4 jours aura lieu le 24 août 2004.

- **Pour le secondaire** : l'inscription est à faire au collège d'Illiers-Combray et la carte de transport corrélatrice est à retirer à la mairie de ladite commune du 23 août au 10 septembre de 14 à 17 h 30.

INSCRIPTIONS ELECTORALES

A faire en mairie avant le 31 décembre pour les nouveaux habitants de la commune ainsi que pour tous ceux qui auront atteint 18 ans à cette date.

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme **Androuard** Maryline, 3 rue de Nogent t 02 37 24 14 31
Mme **Arrachard** Michèle, 2 rue de Nogent t 02 37 24 85 09
Mme **Herman** Christine, 15 rue des Perriers t 02 37 24 13 47
Mme **Herman** Patricia, La Plgeonnière t 02 37 29 51 14
Mme **Morin** Katia, 12 rue d'illiers t 02 37 24 85 48

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

Ce service est destiné aux familles, aux personnes âgées, aux handicapés en situation difficile de manière permanente ou temporaire; il aide les personnes concernées dans tous les travaux de la maison : ménage, toilette, commissions, repas, enfants... Il peut éventuellement comprendre le portage à domicile de repas chauds.

Contactez Mme Huillery : J 02 37 29 52 15

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'EURE-&-LOIR (CPAM)

Centre de Nogent : 1 ter, av. de la République, du lundi au vendredi de 8 à 17 h ; J 0 820 904 101

Permanence à Thiron-Gardais : dans les locaux de la Mairie tous les jeudis de 10 h 45 à 11 h 45

INTERNET HAUT DEBIT

L'enquête menée auprès des habitants n'a pas apporté les 100 demandes nécessaires pour engager une étude auprès de France-Télécom. Les personnes intéressées qui ne se sont pas encore manifestées peuvent présenter une demande auprès de la Mairie.

Parallèlement une réflexion est menée pour la mise en place d'un système par Wi-Fi.

SECOURS - URGENCES - APPELS TELEPHONIQUES

SAMU J 15; Pompiers J 18;
Police ou Gendarmerie J 17; d'un portable J 112.
Numéros verts (gratuits) : Drogue J 113; SIDA J 0 800 840 800;
Viol femmes J 0 800 059 595;
Hébergement d'urgence J 115.

ELAGAGE

Il est obligatoire et à la charge des riverains en limite de propriété, le long des voies communales, des chemins, des fossés et des cours d'eau.

EAU - RELEVÉ DES COMPTEURS

Pour permettre le relevé des compteurs qui aura lieu à partir du 15 juillet, il est nécessaire d'en dégager les accès afin que l'employé communal puisse faire aisément son service.

NOUVEL ARTISAN DANS LA COMMUNE

Pour tous travaux de jardinage, plantations, nettoyage et décoration en extérieur : « Le Jardin d'Happon »,
M. Frédéric Cuelhe à l'Estre-des-Champs, J 02 37 29 53 51 ou 06 07 88 11 54

- (1) SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- (2) DDE : Direction Départementale de l'Équipement
- (3) FDIR : Fonds départemental d'Investissement Routier
- (4) SETIB : Société d'équipements techniques, industrie et bâtiment
- (5) PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
- (6) EATP : Electrification -Adduction d'eau -Travaux Publics

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Notre commune a remporté l'année dernière le 3^{ème} prix d'Arrondissement des "Villes, Villages et Maisons Fleuris" Monsieur et Madame Morice, quant à eux, ont recueillis le 1^{er} prix de la catégorie « Maisons individuelles » et Madame Pichot a remporté le 3^{ème} prix de la catégorie « Fermes fleuries ».

Ces résultats sont encourageants ; il appartient à chacun d'étendre et de poursuivre cette heureuse action.

Le classement est réalisé en fonction de multiples critères qui sont jugés sur tout un ensemble d'éléments caractéristiques au sein de la commune, aussi bien le "fleurissement" et le cadre des habitations que les aménagements des rues et chemins.

Ce jugement est apprécié aussi sur la propreté des habitations (façades, décoration florale, antennes discrètes), sur l'aspect et l'entretien des pelouses et jardins (plantes variées, rocailles, originalité dans l'aménagement), de l'aspect des murs (bacs à fleurs, jardinières, suspensions, treillages).

Notre commune, inscrite à ce concours, mène une opération d'embellissement et compte beaucoup sur la participation de chacun pour l'entretien et la décoration de leur propriété afin de maintenir son classement voire de l'améliorer en vue de sa présentation au jury régional.